

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DETACHEUR UNIVERSEL NOUVELLE FORMULE

Version: 6

Date de révision: 14/05/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DETACHEUR UNIVERSEL NOUVELLE FORMULE
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Détachant textile liquide
L'inhalation intentionnelle et prolongée est strictement interdite
ne pas utiliser en atmosphère confinée
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOCIETE EAU ECARLATE
28, rue de la Résistance
F-91707 Ste Geneviève des Bois
France
Tél: +33 (0)1 69 46 52 70
Télécopie: +33 (0)1 69 46 25 22
Courriel: info@eauecarlate .fr
1. 4. N° code du produit: 3152210225760
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: MODE99/45: Xn R65 R66-N R51/53
mode clp : Liq. infl. 3 Attention H226 SGH08 - Tox. asp. 1H304 SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - H411
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • Hydrocarbures, isolcanes C10-C12, <2% aromatiques
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 4. 1. Symbole(s): Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement
2. 4. 2. Phrase(s) R:
10 Inflammable.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
2. 4. 3. Phrase(s) S:
2 Conserver hors de la portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2. 5. Éléments d'étiquetage (CPL - SGH):



Attention

Danger

2. 5. 1. Symbole(s): .
2. 5. 2. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 5. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues .
— Ne pas fumer.
P261- Eviter de respirer les vapeurs
P103 Lire l'étiquette avant utilisation
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EE DETACHEUR UNIVERSEL 2013 CLP

Version: 6

Date de révision: 14/05/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 5. 4. Intervention:	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+ 3 04 + 3 10 EN CAS D'INHALATION OU EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. .P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
2. 5. 5. Stockage:	P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef.
2. 5. 6. Elimination:	P501 Éliminer le récipient dans le bac à tri sélectif de votre commune
2. 6. Information(s) complémentaire(s):	Indication tactile pour les non voyants Fermeture à l'épreuve des enfants Parmi autres ingrédients contient >30% hydrocarbures aliphatiques parfums(citral) Contient du (de la) LIMONENE, alpha pinène. Peut déclencher une réaction allergique.
2. 7. Dangers principaux:	inflammable Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
2. 8. Autres dangers:	Dangers physico-chimiques / Risque d'explosivité : Dangereux. Des fuites de gaz ou des épandages de liquides peuvent aisément former des mélanges inflammables à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Des étincelles peuvent enflammer les vapeurs. Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Formule:	EE01/02
3. 2. Description du mélange:	Mélange de solvants hydrocarbures aliphatiques et parfums
3. 3. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:	<ul style="list-style-type: none">• Hydrocarbons, C10-C12, <2% aromatics- N° CE: 923-037-2 - Numéro d'enregistrement : 01-2119471991-29-XXXX- Conc. (% pds) : 90 < C <= 100- R-S : Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 10-65-66-51/53- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - Environnement - H411 <ul style="list-style-type: none">• LIMONENE- N° Id: 601-029-00-7 - N° CAS: 5989-27-5- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1- R-S : Classification: • R 10 • Xi; R 38 • R 43 • N; R 50-53 •- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - Irr. cut. 2 - H315 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - Tox. aq. chron. 1 - H410 <ul style="list-style-type: none">• alpha pinène- N° CE: 202-291-9* - N° CAS: 80-56-8- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1- R-S : - Phrase(s) R: 10-50/53-65-43-- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - Tox. aq. chron. 1 - H410 <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p>

4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EE DETACHEUR UNIVERSEL 2013 CLP

Version: 6

Date de révision: 14/05/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Des concentrations dépassant la concentration admise sur le lieu de travail peuvent provoquer irritation des yeux, migraine, vertiges, effets sur le système nerveux central
Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: faiblement toxique
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer: dessèchement et dégraissage de la peau aboutissant à une gêne et à une dermatite
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie. Il en est de même en cas de vomissements.
Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Appeler un centre Anti-Poison ou un médecin en cas d'accident ou de malaise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie, utiliser: du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse, dioxyde de carbone (CO₂)
Stopper l'alimentation du feu. Si le produit répandu ne s'est pas enflammé, Si les conditions le permettent, laisser brûler sous contrôle. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Danger d'explosion des vapeurs.
Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Appareillages antidéflagrants indispensables.
Si les conditions le permettent, laisser brûler sous contrôle.
Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Evacuer la zone dangereuse.
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EE DETACHEUR UNIVERSEL 2013 CLP

Version: 6

Date de révision: 14/05/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Éliminer toute source d'ignition. Avertir les occupants des zones situées dans le vent des risques d'incendie et d'explosion. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Endiguer et contenir le produit renversé.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr. Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Formation possible de produits volatils inflammables. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas utiliser plus de 50ml par nettoyage en ouvrant porte et fenêtre
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques par frottement par exemple. Éviter les décharges d'électricité statique. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas utiliser sur de grandes surfaces dans les locaux habités. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas utiliser dans la machine à laver le linge ne pas utiliser en atmosphère confinée Pour frotter les taches utilisez exclusivement un chiffon propre en COTON
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. matières combustibles Prendre soin de laisser s'échapper la pression interne du récipient avant son ouverture. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: - acides forts - oxydants forts
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	acier doux, acier inoxydable polyéthylène (haute densité) polyester, teflon verre
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	caoutchouc naturel, caoutchouc butyl, EPDM, polystyrène.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EE DETACHEUR UNIVERSEL 2013 CLP

Version: 6

Date de révision: 14/05/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Produit ménager
ne pas utiliser en atmosphère confinée

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Vapeurs C6C12 VLE : 1500 mg/m3

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
filtres AX ou similaire EN 136 : 1998

8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés: EN 374-1 : 2003 EN 374 - 2 2003 EN 374 - 3 2003

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié EN 13832-2 :2004 EN 14605 : 2005

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité avec protections latérales EN 166: 2001

8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide fluide translucide

9. 1. 2. Couleur: incolore

9. 1. 3. Odeur: hydrocarbure aliphatique citronné

9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Réserve alcaline/acide: Non applicable.

9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition: 140°C (284°F) - 200°C (392°F) [ASTM D86]

9. 1. 7. Point d'éclair: 42°C (ASTM D 56)

9. 1. 8. Température d'auto-inflammabilité: >200°C

9. 1. 9. Limites d'explosivité: entre 1.1 et 8.3 % Vol dans air approximatif

9. 1. 10. Pression de vapeur: 0.2 kPa (1.5 mm Hg) à 20°C < 0.5 kPa (3.75 mm Hg) à 25°C

9. 1. 11. Densité gazeuse: 101.3 kg/m3 (air=1) : >1

9. 1. 12. Densité relative (eau = 1): 0.701 - 0.781

9. 1. 13. Viscosité: 0.5 mm²/s à 25°C

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: < 0.1 %Pds à 20°C

9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

9. 2. 4. Vitesse d'évaporation: (n-butyle acétate = 1) 10000 estimé

9. 3. Autres données: Poids moléculaire : 89 (calculé)
Le produit n'est pas hygroscopique
Coefficient de dilatation thermique : 0.00132°C (liquide)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EE DETACHEUR UNIVERSEL 2013 CLP

Version: 6

Date de révision: 14/05/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | La chaleur peut provoquer une violente combustion ou explosion.
L'addition d'une petite quantité de substance inflammable ou l'élévation de la teneur en oxygène de l'air augmente fortement la combustibilité. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Données non disponibles. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Des charges électrostatiques peuvent se former à la suite de mouvement, d'agitation, etc.
Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.
ne pas utiliser en atmosphère confinée |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Réactions dangereuses avec le oxydants forts |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | Toxicité aiguë: (Rat) 8 heure(s) CL50 > 5000 mg/m3 (Vapeur) |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | DL50/cutanée/rat = 2920 mg/kg |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Pas d'irritation des yeux. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | DL50/orale/rat = >5000mg/kg |
| 11. 3. Sensibilisation: | Contient plusieurs allergènes mentionnés au point 2 |
| 11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit. |
| 11. 5. Effet(s) spécifique(s): | La consommation d'alcool renforce l'action toxique. |
| 11. 6. Information(s) supplémentaire(s): | Ce produit contient des substances inscrites au tableau des maladies professionnelles n° 84 (affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnels) |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 12. 1. Toxicité: | Peut être dangereux pour l'environnement. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Difficilement biodégradable. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Pas de bio-accumulation. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Ce produit est extrêmement volatil et s'évaporerait rapidement dans l'air s'il est rejeté dans l'eau. Cette préparation contient plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPB: | Non applicable. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | le produit ne contient pas d'halogènes sous forme de composé organique (AOx) |
| 12. 6. 1. Toxicité aquatique: | CL50 (96h) poissons >100 MG/L
CE50 (48h) DAPHNIES >100 mg/l |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | La préparation est un composé organique volatile au sens de la Directive 99/13/CE |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EE DETACHEUR UNIVERSEL 2013 CLP

Version: 6

Date de révision: 14/05/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|---|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Catalogue européen des déchets 20 01 13 : solvants |
| 13. 4. Information(s) supplémentaire(s): | Ce produit ne peut pas être mis en décharge ni être évacués dans les égout, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Ce produit ne génère pas de cendres et peut être brûlé directement dans une installation adéquate. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 3295 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.(Hydrocarbure isoparaffinique C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics) |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Code TREM-CARD: | 3WE |
| 14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID: | 3 |
| 14. 3. 5. Code danger: | 30 |
| 14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales: | 1 |
| 14. 3. 7. Instructions d'emballage: | P001 IBC03 LP01 R001 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 3 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 4. 3. Polluant marin: | oui |
| 14. 4. 4. N° FS: | F-E, S-D |
| 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: | 3 |
| 14. 4. 6. Instructions d'emballage: | P001 LP01 |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 3 |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: | 3 |
| 14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: | Aéronef passager et cargo |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | voir section12 |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | aucun |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EE DETACHEUR UNIVERSEL 2013 CLP

Version: 6

Date de révision: 14/05/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: réglementation ICPE
Règlement détergent 648-20004

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de
- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations
- directive 99/45 sur les préparations dangereuses et adaptations
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R10 Inflammable.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R38 Irritant pour la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes: L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites. Et elle est transmise en supposant que le produit sera utilisé de la manière et dans le but fixé par le fabricant. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Historique:
16. 5. 1. Date de la première édition: 21/01/03
16. 5. 2. Date de la révision précédente: 07/03/2012
16. 5. 3. Date de révision: 14/05/2013
16. 5. 4. Version: 6
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 1 - 16
16. 6. Réalisé par: Danièle SAVILLE(daniele.saville@wanadoo.fr)